Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 017-200041689-20260922-DEC2026_067-AU

Vals de Saintonge Communauté

DECISION N° DEC2026_067

Vu la délibération n°CC2026_161 du conseil communautaire en date du 6 juillet 2026 portant délégation de fonction à la présidente, et notamment son article 4.1 l'autorisant à décider la conclusion et la révision du louage de choses, à titre gratuit ou onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu la délibération BC2025_009 du bureau communautaire en date du 3 février 2025 concernant la tarification des locaux des maisons de santé communautaires,

Considérant la présence au sein de la Maison de Santé de Tonnay-Boutonne d'une kinésithérapeute ayant besoin d'une remplaçante,

Considérant la disponibilité du studio de la Maison de santé de Bords,

Considérant l'importance de pouvoir accueillir des professionnels de santé ainsi que leurs remplaçants quand nécessaire, au sein des Maisons de Santé communautaires,

Considérant la demande d'occupation du studio par Mme Alix Baleydier – demeurant dans le Puy-de-dôme, remplaçante en kinésithérapie au sein du cabinet de Mme Faye à la Maison de santé de Tonnay-Boutonne,

Considérant que Mme Alix Baleydier souhaite occuper le studio du mardi 15 septembre 2026 au vendredi 25 septembre 2026 afin d'exercer son remplacement

DECIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser l'occupation du studio de la Maison de Santé de Bords 3, rue Marc Tranquard, 17430 Bords par Mme Alix Baleydier afin d'effectuer le remplacement en kinésithérapie de Mme Faye au sein de la Maison de santé de Tonnay-Boutonne

ARTICLE 2 : de fixer le montant de la location du mardi 15 septembre au vendredi 25 septembre 2026 à 170,00 € TTC, selon les tarifs en vigueur

ARTICLE 3 : de signer la convention de mise à disposition qui détaille toutes les conditions de la location

ARTICLE 4 : la décision prise en vertu des articles L. 5211-2 et L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales fera l'objet d'un compte-rendu à la prochaine séance du conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 017-200041689-20260922-DEC2026_067-AU

Fait à Saint Jean-d'Angely,



Françoise MESNARD
La Présidente de Vals de Saintonge Communauté
24 sept. 2026